VILLE DE BRUXELLES

Organisation Service juridique et Secrétariat des Assemblées **Tutelle administrative**



TAD BRUSSEL

Juridische Dienst en Secretariaat van de Vergaderingen **Administratief toezicht**

Réf. Farde e-Assemblées: 2298653

N° OJ: 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art.112 bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112 bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 25 du Conseil de l'Action Sociale du adoptant la 2ème modification budgétaire pour l'exercice 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête:

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 20/11/2019 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes:

Délibération CPAS + annexe (Consultable au Secrétariat des Assemblées) 2ème Modification budgétaire 2019 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

